

Les cahiers du recouvrement : zoom sur la Chine

Le recouvrement en Chine

- Bien que la tradition chinoise accorde une grande importance au respect des obligations de paiement, le délai moyen de paiement reste élevé et les retards de paiement ne sont pas réglementés de manière efficace.
- Le système judiciaire est complexe et souffre d'un manque de transparence, ce qui génère des lenteurs et des coûts importants.
- Le cadre juridique régissant l'insolvabilité est tout aussi complexe et la liquidation reste la procédure par défaut.

Complexité du recouvrement



Complexité liée aux

	Notable	Sévère
Paiements	\$ \$ \$ \$	
Procédures judiciaires	⚖ ⚖ ⚖ ⚖	
Procédures d'insolvabilité	↘ ↘ ↘ ↘	



Banque mondiale
Doing Business -
Règlement de
l'insolvabilité 2014 :
 78^{ème} pays sur 189
 (80^{ème} en 2013)



Table des matières

Informations générales	3
Disponibilité d'informations financières	3
Principales structures d'entreprise	3
Environnement réglementaire	3
Être payé	4
Délai moyen de paiement des clients (DMP)	4
Intérêts de retard	4
Frais de recouvrement	4
Protection de la propriété	4
Paiements	4
Recouvrer des impayés	5
Règlement à l'amiable	5
Action en justice	5
Alternatives à la voie judiciaire	7
Faire face à l'insolvabilité du débiteur	7
Procédures d'insolvabilité	8



Informations générales

Disponibilité d'informations financières

En règle générale, les informations financières disponibles sur les entreprises chinoises ne sont pas satisfaisantes car, en raison d'un manque de transparence, les données reflètent rarement la véritable situation des entreprises. Seules les sociétés cotées sont tenues de publier leurs états financiers. Pour le reste, l'information n'est soit pas disponible, soit peu fiable. Par ailleurs, rien n'empêche un entrepreneur de créer une nouvelle société après en avoir fermé une autre sans régler ses dettes.

Euler Hermes obtient des informations financières du centre chinois de recherche des crédits des sociétés, qui se charge de recouper des données provenant de différentes sources, dont l'Administration d'État de l'industrie et du commerce (AEIC). Euler Hermes attribue ensuite à chaque société une note reflétant sa santé financière et la qualité de sa gestion. Ces notes, qui sont le fruit des connaissances et des analyses réalisées par Euler Hermes, aident les clients à déceler et éviter les risques. Les données sont constamment réactualisées de façon à offrir des informations les plus à jour possible pour appuyer les décisions d'arbitrage.

Principales structures d'entreprise

La responsabilité pour les dettes de l'entreprise varie en fonction de la structure choisie. Les structures disponibles sont les suivantes :

- Les entreprises chinoises prennent souvent la forme d'une entreprise individuelle (une entité économique établie au moyen d'actifs apportés et détenus par une seule personne) ou d'une société anonyme où le capital et les actifs sont divisés en actions négociables de valeur égale (la responsabilité des actionnaires se limite à la valeur des actions qu'ils détiennent).
- Diverses structures d'entreprise sont également accessibles aux investisseurs étrangers. Les entreprises à capitaux exclusivement étrangers (WFOE) sont des structures à responsabilité limitée. Détenues par l'investisseur étranger, elles permettent à ce dernier de rapatrier les bénéfices vers son pays d'origine. Depuis 2010, les partenariats à investissement étranger (FIPE) permettent également aux investisseurs étrangers disposant d'un capital limité d'établir des partenariats en Chine. Les bureaux de représentation servent de bureaux de liaison pour les sociétés mères étrangères et ne peuvent être utilisés qu'à des fins spécifiques (liaison, études de marché, promotion, contrôle de la qualité) à la condition de ne générer aucun revenu.
- Les joint-venture entre des sociétés chinoises et des investisseurs étrangers visent à partager les investissements/le contrôle, les risques et les recettes afin de permettre à une entité étrangère de pénétrer sur un marché soumis à restrictions. Les sociétés à capitaux mixtes sont des sociétés de capitaux, mais des joint-venture contractuelles peuvent également être créées. Dans la pratique, il arrive souvent que des entreprises établies à Hong Kong soient utilisées pour investir en Chine continentale.

Délai moyen de paiement des clients (DMP) :
les délais de paiement sont généralement autour de 180 jours.



Environnement réglementaire

Le système judiciaire chinois est excessivement complexe. Chaque juridiction se compose de multiples tribunaux de différents niveaux. À l'échelon le plus bas, les tribunaux populaires de base (comprenant les tribunaux populaires au niveau des comtés, des municipalités, des comtés autonomes et des districts municipaux) sont compétents pour connaître en première instance des affaires pénales et administratives, ainsi que des litiges nationaux concernant des montants inférieurs à 50 millions de CNY. Les tribunaux populaires intermédiaires sont amenés à juger certaines affaires en première instance (parmi lesquelles les affaires impliquant des étrangers et les litiges concernant des montants supérieurs à 50 millions de CNY), mais sont également chargés de statuer sur les recours formés contre les décisions rendues par les tribunaux populaires de première instance. Au niveau du gouvernement central, les tribunaux populaires supérieurs ont pour mission de résoudre de manière définitive les problèmes d'interprétation, mais peuvent également juger en première instance certaines affaires plus graves.

Être payé

Délai moyen de paiement des clients

En Chine, les délais de paiement sont généralement autour de 180 jours. Par rapport aux normes internationales, les entreprises chinoises paient relativement vite : le délai moyen de paiement des clients ne dépassait pas deux mois dans la plupart des secteurs (à l'exception des secteurs de l'énergie et de la construction). Les entreprises chinoises font preuve d'un bon comportement de paiement. Le risque de non-paiement des créances reste relativement limité, les pratiques culturelles chinoises accordant une grande importance au respect des engagements.

Dans la plupart des cas, les retards de paiement sont dus à des difficultés financières rencontrées par les clients du débiteur (difficultés aggravées par le manque de soutien des banques). Dans la pratique, l'extension des délais de paiement constitue une technique de gestion de trésorerie fréquemment utilisée et les entreprises chinoises insistent souvent (lourdement) pour obtenir un délai de paiement de 120 à 180 jours. Il est déconseillé d'accepter de telles conditions.

Intérêts de retard

Des intérêts de retard peuvent être facturés, selon ce que prévoit le contrat. Le calcul des intérêts est effectué sur la base du taux créditeur de la Banque populaire de Chine : 6 % par an à partir de janvier 2014 (5,6 % si le retard est inférieur à six mois, 6,15 % s'il est supérieur à un an). Les intérêts de retard servent normalement d'outil de négociation et tendent à être abandonnés lorsqu'un compromis est atteint et que la créance est recouvrée de manière amiable. Si aucun compromis n'est trouvé, les frais de recouvrement seront cependant inclus dans le montant réclamé.

Frais de recouvrement

En règle générale, la loi ne permet pas de réclamer les frais de recouvrement au débiteur. Dans la culture chinoise, on considère que le fait de payer la créance annule l'obligation de prendre ces frais en charge. Si aucun compromis n'est trouvé, les frais de recouvrement seront cependant inclus dans le montant réclamé.



Protection de la propriété

En règle générale, le droit des contrats chinois prévoit que le transfert de propriété à l'acheteur se fait au moment de la livraison, mais les clauses de réserve de propriété permettant au vendeur de conserver la propriété des biens jusqu'au paiement intégral de la facture correspondante sont recevables et exécutoires. Les clauses de réserve de propriété ne peuvent en revanche pas être étendues aux biens transformés ou vendus à une tierce partie. Les accords de réserve de propriété peuvent théoriquement être utilisés pour récupérer les marchandises dans le cadre d'une action en justice au fond mais ne seront d'aucune utilité en cas d'insolvabilité (voir la section Paiements).

Paiements

Les méthodes de paiement les plus courantes sont les suivantes : Les virements bancaires SWIFT comptent parmi les méthodes de paiement les plus populaires, car ils sont rapides, sûrs et soutenus par un réseau de plus en plus large au niveau national et international. Dans le cas des sociétés étrangères qui exportent en Chine, les transferts sont généralement couverts par une police d'assurance-crédit à l'exportation, qui aide à réduire le risque d'insolvabilité soudaine et inattendue du client. Nos experts du risque présents en Chine surveillent la situation financière des acheteurs de nos clients et fixent une limite de crédit spécifique, qui correspond au niveau d'indemnisation en cas de défaut de paiement. Euler Hermes a été nommé meilleur prestataire de services de crédit lors de la 10^{ème} Conférence internationale sur le crédit et la gestion des risques en Chine, qui s'est tenue le 22 octobre 2013. L'assurance-crédit domestique ne cesse de gagner en popularité auprès des sociétés chinoises et Euler Hermes – en partenariat avec des assureurs locaux triés sur le volet - accompagne ses clients actifs sur le marché intérieur de ce pays. Les lettres de crédit stand-by (une banque atteste de la qualité de crédit et des capacités de remboursement du débiteur) constituent des garanties fiables pouvant au moins être perçues comme un signe de bonne foi, étant donné que celles-ci peuvent être utilisées comme « paiement de dernier recours » si le client ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Les lettres de crédit documentaire irrévocable et confirmé (le débiteur garantit avoir demandé à sa banque de mettre à la disposition d'un bénéficiaire une



Intérêts de retard :

6 % par an à partir de janvier 2014 (5,6 % si le retard est inférieur à six mois, 6,15 % s'il est supérieur à un an).



somme d'argent déterminée une fois que certaines conditions spécifiquement convenues par les parties auront été satisfaites) sont une autre solution envisageable. Les chèques sont très largement utilisés. Depuis l'adoption de la nouvelle réglementation en matière d'importation en 2010, les lettres de crédit stand-by et les crédits documentaires sont de plus en plus difficiles à obtenir, étant donné que les banques habilitées à acheter et à vendre des devises étrangères doivent faire enregistrer les garanties auprès de l'Administration d'État du commerce extérieur. Par conséquent, 20 à 25 % des transactions internationales sont désormais soumises au paiement d'un acompte (pouvant s'élever jusqu'à 10 % du montant total d'après la loi). Il convient également de souligner que les banques locales ont tendance à lire de manière créative les termes des crédits documentaires, tandis que l'interprétation des tribunaux nationaux s'éloigne sensiblement des recommandations formulées par la Chambre de commerce internationale.

Recouvrer des impayés

Règlement à l'amiable

Négociations

La complexité du système judiciaire et la difficulté à faire exécuter les jugements rendus par les tribunaux font des règlements amiables une alternative de choix aux procédures judiciaires.

Avant d'intenter une action en justice contre un débiteur, il est important de faire procéder à une évaluation de ses actifs, qui permettra de vérifier que la société est toujours en activité, que les chances de recouvrement sont optimales et que le jugement est susceptible d'être exécuté. Il est en outre essentiel de s'assurer de la solvabilité du débiteur : si des procédures d'insolvabilité ont été engagées, il devient en effet extrêmement difficile de recouvrer la dette.

Action en justice

Procédure ordinaire

Si la phase amiable échoue ou que le débiteur conteste la créance, il est possible d'engager une action en justice.

Lorsque la dette n'est pas contestée, une procédure d'injonction de payer peut être initiée (loi n° 189 de procédure civile de la République populaire de Chine) auprès du tribunal populaire de base. Cette injonction de payer devient exécutoire au terme d'un délai de quinze jours civils à compter de la signification au débiteur, si ce dernier n'obéit pas et ne présente pas une opposition. Si le débiteur formule une demande reconventionnelle, l'affaire doit alors être examinée dans le cadre d'une procédure judiciaire au fond. La procédure se déroule de la manière suivante : une fois que la requête est déposée, le tribunal compétent procède à un examen préliminaire afin de déterminer si l'affaire est recevable.

Ensuite, le tribunal examine les preuves et invite les parties à tenter de trouver un compromis avant qu'il ne rende sa décision.

Les mesures correctives ordonnées par le tribunal prendront normalement la forme de dommages-intérêts compensatoires, de mesures visant à l'élimination des effets préjudiciables ou à la cessation des infractions, etc. Une exécution en nature peut également être imposée. Le droit chinois ne prévoit toutefois pas de dommages-intérêts punitifs.



Documents requis

D'après la loi de procédure civile chinoise, les documents à fournir dans le cadre de litiges concernant des créances comprennent : une requête détaillée, une liste des documents justificatifs, la licence commerciale de chaque partie, les contrats, les bons de livraison, les factures, la correspondance, les sûretés/lettres de garantie, ainsi que tous les autres éléments de preuve disponibles.

Prescriptions

En règle générale, les litiges doivent être portés devant les tribunaux dans un délai spécifié, délai qui court à compter du moment où le requérant prend (ou aurait dû prendre) connaissance des faits à l'origine de sa requête. Les différends administratifs impliquant les pouvoirs publics doivent être portés en justice dans un délai de trois mois. Les litiges commerciaux sont soumis à une prescription de deux ans (jusqu'à quatre ans lorsqu'il est question de transferts de technologie et d'échanges internationaux de marchandises). Les demandes concernant le transport maritime de marchandises doivent être portées en justice dans un délai d'un an à compter de la date de livraison (effective ou prévue), 180 jours pour les requêtes concernant le transport ferroviaire. Les actions portant sur une demande de protection des droits civils se prescrivent par deux ans. Les plaintes concernant la qualité des marchandises, des problèmes de paiement de loyer, des dommages corporels, etc. doivent être portés en justice dans un délai d'un an. Passé ces délais, aucune action en justice ne pourra plus être entreprise.

Le recouvrement chez Euler Hermes

Il est conseillé dans un premier temps de tenter la voie amiable afin de maximiser les chances de recouvrement et éviter les frais et les pertes de temps inhérentes aux procédures judiciaires. La clé de notre approche réside dans le recouvrement de proximité auprès du débiteur, grâce à une série de lettres, d'e-mails et d'appels téléphoniques dans la langue locale. Notre réseau de recouvrement mondial, composé des bureaux d'Euler Hermes et de prestataires externes, regroupe des experts spécialisés dans le recouvrement des créances commerciales et dans la négociation, ce qui permet de maximiser les chances de recouvrement tout en préservant de bonnes relations commerciales avec le client. Euler Hermes est en mesure de gérer l'ensemble de la procédure, de la relance amiable jusqu'à la procédure judiciaire et à l'exécution de la décision de justice.

Mesures conservatoires

Des mesures conservatoires peuvent être prises pour protéger les intérêts du créancier dans l'attente d'une décision finale et exécutoire. En effet, les tribunaux peuvent ordonner des mesures préventives pour éviter des dommages irréparables et maintenir le statu quo (gel préventif des comptes bancaires et des avoirs, mise sous scellé des unités de production, gel des stocks, interdiction d'exécuter un acte ou un contrat) ou pour préserver les preuves.

Le requérant doit déposer une demande motivée prouvant la nécessité urgente et absolue d'une telle injonction et le tribunal exigera très probablement le dépôt d'une caution afin de protéger le débiteur d'une éventuelle procédure abusive. Pour préserver ou obtenir des preuves, des requêtes spécifiques devront être adressées au tribunal, mais celles-ci ne relèvent pas du champ d'application des mesures conservatoires.

Former un recours

Les parties disposent d'un délai de quinze jours pour faire appel des décisions rendues en première instance devant le tribunal populaire supérieur, en déposant une requête en ce sens. La décision rendue en deuxième instance s'appuie sur un réexamen des éléments de droit et de fait et est réputée définitive.

Exécution des décisions de justice

En théorie, la partie perdante doit se conformer à la décision finale. Dans le cas contraire, le demandeur peut solliciter l'exécution du jugement auprès du tribunal populaire ou du juge de l'exécution. Le tribunal peut alors ordonner la saisie des comptes ou des actifs du débiteur. Dans la pratique, cependant, il peut se révéler difficile de faire exécuter un jugement ou une sentence arbitrale en Chine. Une autre solution consiste à obtenir des décisions exécutoires auprès des tribunaux de Hong Kong, au titre de l'accord bilatéral de 2006 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements en matière civile et commerciale (REJA). Hong Kong dispose d'un système juridique efficace indépendant des tribunaux chinois et l'accord REJA permet aux tribunaux hongkongais de faire exécuter des décisions en Chine continentale. Par conséquent, Hong Kong est depuis longtemps devenue la juridiction privilégiée pour les contrats impliquant des parties étrangères et chinoises et reste la meilleure solution pour faire exécuter des jugements en Chine. Les saisies-arrêts sont recevables en Chine et opposables à des tiers débiteurs. Lorsqu'un débiteur ne se conforme pas au jugement, le créancier doit immédiatement introduire une demande d'exécution. Pour pouvoir recourir aux tribunaux de Hong Kong, il faut que les conditions générales de vente et les contrats précisent que seuls les tribunaux hongkongais sont compétents en cas de litige. Il est recommandé de demander un avis juridique.

La principale condition pour pouvoir faire exécuter une décision judiciaire en Chine est que le tribunal ou les créanciers soient capables de détecter l'existence d'actifs. Si des actifs supplémentaires sont découverts, une demande d'exécution devra immédiatement être introduite auprès du tribunal.

Combien de temps une action en justice peut-elle durer ?

D'après la loi, les décisions de première instance doivent être rendues

dans un délai de six mois à compter de la date à laquelle le tribunal a confirmé la recevabilité de l'affaire.

Les procédures sont cependant beaucoup plus longues lorsque plusieurs créanciers sont impliqués ou lorsque l'affaire comporte une dimension frauduleuse. Les procédures de recours doivent être achevées dans les trois mois suivant leur acceptation. L'exécution prend généralement six mois mais peut nécessiter jusqu'à deux ans dans le cadre de litiges nationaux. Pour l'exécution des jugements dans les litiges comportant un élément international, reportez-vous aux points précédents. Dans la pratique, les tribunaux sont autorisés à étendre les délais en cas d'affaires complexes. Dans ce cas, la procédure peut facilement durer deux ans, voire bien plus encore lorsqu'un élément international est en jeu.

Combien cela coûte-t-il ?

En règle générale, la partie gagnante peut demander au tribunal que les frais qu'elle a exposés pour les besoins du procès ainsi que les frais de recouvrement, d'assistance juridique et d'exécution (2 à 15 % du montant de la créance exigible) soient mis à la charge de la partie perdante. Les frais de justice doivent être acquittés au moment du dépôt de la requête. Le taux varie de 2,5 % (pour les litiges concernant des montants compris entre 10 000 et 100 000 CNY) à 0,5 % (pour les montants supérieurs à 20 millions de CNY) en fonction des montants en jeu, avec un forfait minimum de 50 CNY.



La gestion des contentieux chez Euler Hermes

Lorsque toutes les solutions extrajudiciaires ont été épuisées, Euler Hermes vous accompagne tout au long de la procédure judiciaire, du jugement jusqu'à l'exécution, grâce à notre réseau de recouvrement mondial, composé des bureaux d'Euler Hermes et de prestataires externes. Une action en justice étant souvent complexe et coûteuse, vous serez informé des différents coûts et obtiendrez des conseils quant à la meilleure voie à suivre.

Dans le cadre des litiges commerciaux, le droit chinois autorise les accords d'honoraires subordonnés aux résultats, par lesquels l'avocat accepte de ne pas être payé à l'avance mais reçoit une somme fixe en cas de succès, ainsi que les pactes de quota litis, qui permettent au praticien de recevoir un pourcentage de la somme finale obtenue par son client.

Alternatives à la voie judiciaire

Modes alternatifs de règlement des litiges

Les tribunaux nationaux étant peu fiables, l'arbitrage est de plus en plus souvent utilisé pour résoudre des litiges de manière amiable et confidentielle. Dans la pratique, cependant, l'exécution des accords d'arbitrage demeure parfois incertaine.

Règlement d'un litige à l'étranger

En conséquence du manque de fiabilité des tribunaux nationaux, les litiges tendent à être résolus à l'étranger. Il est parfois recommandé de soumettre les contrats sino-étrangers au droit commercial suisse, ce dernier étant perçu comme neutre. En pratique, la plupart des contrats peuvent être soumis au droit choisi par les parties, à l'exception des contrats de joint-venture et des contrats de transfert d'actions, qui ne peuvent être régis que par le droit chinois. Cela étant dit, les tribunaux chinois peuvent éprouver des difficultés à appliquer le droit étranger, c'est pourquoi la meilleure solution pour obtenir l'exécution consiste à passer par les tribunaux de Hong Kong au titre de l'accord REJA (voir plus bas). Il semble donc préférable de soumettre le contrat au droit hongkongais. Nous ne saurions trop vous recommander de solliciter un avis juridique spécialisé sur ce point.

Exécution des jugements étrangers

L'exécution de jugements étrangers en Chine peut se révéler difficile, pour ne pas dire impossible. Comme la plupart des pays, la Chine exige que les jugements étrangers passent par une procédure d'exequatur afin d'être rendus exécutoires. Dans la pratique, cependant, la Chine n'a conclu des accords d'exécution bilatéraux qu'avec quelques anciens pays communistes, tandis que les tribunaux nationaux tendent à adopter un comportement protectionniste en rendant les procédures d'exequatur extrêmement longues et coûteuses. Par conséquent, bien qu'il soit toujours possible de poursuivre des débiteurs chinois depuis l'étranger, tenter de faire exécuter des jugements étrangers en Chine se révélera très probablement être une perte de temps (et d'argent).

Comme indiqué plus haut, la meilleure manière d'obtenir des résultats est de recourir aux tribunaux hongkongais, qui seront en mesure d'obtenir l'exécution du jugement en Chine continentale au titre de l'accord REJA de 2006. En pratique, et à condition que le contrat soit soumis à la compétence exclusive des tribunaux hongkongais, la Haute Cour de Hong Kong rendra une décision et émettra une citation à comparaître devant la Haute Cour de Shanghai, qui reconnaîtra la sentence au titre de l'accord REJA (sans pouvoir réexaminer l'affaire sur le fond) et la fera exécuter.

La Chine a adhéré à la Convention de New York de 1958 sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères. Ses tribunaux sont donc tenus de reconnaître et d'exécuter les sentences

rendues dans le cadre de procédures internationales d'arbitrage. Par conséquent, l'arbitrage international peut également constituer une alternative intéressante à la procédure judiciaire classique.

Faire face à l'insolvabilité du débiteur

En Chine, l'insolvabilité est aussi bien un problème de trésorerie que de bilan : un débiteur est réputé insolvable dès lors qu'il est confronté à un manque de liquidités suffisamment durable pour l'empêcher de payer ses dettes. Cependant, on peut également parler d'un manque de liquidités lorsque les actifs réalisables du débiteur ne sont pas suffisants pour rembourser tous les créanciers. Le débiteur doit remplir ces deux conditions avant de pouvoir déposer le bilan.

D'après la nouvelle loi de 2006 sur les faillites d'entreprises (qui s'inspire des normes internationales), la restructuration, la liquidation et la conciliation sont trois options ouvertes aux entreprises en difficultés financières. En juin 2009, la Cour populaire suprême a fourni des directives supplémentaires en précisant que les entreprises avec des perspectives d'avenir viables et se conformant à la politique nationale d'ajustement structurel devaient être activement soutenues au moyen de procédures de restructuration et de conciliation. Par ailleurs, il semble que les gouvernements locaux puissent utiliser le Fonds pour le maintien de la stabilité ou encourager des tierces parties à fournir un financement provisoire. Cela étant dit, il n'est pas certain que ces efforts réglementaires soient efficaces. À vrai dire, il semble qu'ils ne soient pas utilisés en pratique.

Les procédures seront généralement engagées devant les tribunaux populaires (chambres économiques) de la région du débiteur mais, dans les faits, la procédure de conciliation reste rarement appliquée. Seules la restructuration et la liquidation sont traditionnellement utilisées. Entre 1996 et 2003, le gouvernement chinois a laissé un grand nombre d'entreprises publiques tomber en faillite de manière à éliminer de mauvais actifs. Cette politique s'est révélée efficace sur le moment-même mais, depuis les sociétés font rarement l'effort d'entamer une procédure collective et tendent tout simplement à disparaître. Par conséquent, le taux de recouvrement découlant d'une procédure collective demeure très réduit dans l'ensemble, d'où l'intérêt de déployer tous les efforts nécessaires en vue de trouver une solution avant la survenance de l'insolvabilité.





Procédures d'insolvabilité

Procédures extrajudiciaires

La nouvelle loi autorise également le débiteur à tenter de trouver un compromis avec les créanciers afin de régler ses passifs. L'accord doit être approuvé par au moins deux tiers des créanciers ordinaires. Le tribunal peut valider l'accord de conciliation (qui devient ainsi opposable) mais il peut aussi prononcer la faillite du débiteur si aucun compromis n'est trouvé.

Restructuration de la dette

La procédure de réorganisation permet à un débiteur de soumettre un plan de restructuration de la dette à ses créanciers. Le plan doit être approuvé par toutes les catégories de créanciers (travailleurs, créanciers privilégiés, autorités fiscales, créanciers ordinaires, etc.) avant d'être validé par le tribunal. Sa mise en œuvre est ensuite assurée par le débiteur, sous la supervision d'un administrateur. Les parties sont liées par l'accord et un moratoire est convenu de façon à suspendre toute procédure d'exécution en cours. Si le plan est jugé non viable, en revanche, le tribunal ordonne la liquidation de la société. Dans la pratique, les cas d'insolvabilité sont rarement résolus au moyen d'une restructuration de la dette et la liquidation reste la procédure la plus courante en Chine.

Procédure de liquidation

Une fois la requête en faillite (déposée par le débiteur ou par ses créanciers) jugée recevable, les créanciers disposent d'un délai spécifique fixé par le tribunal (maximum trois mois) pour déclarer leurs créances. Toutes les procédures de recouvrement engagées à l'encontre du débiteur sont alors temporairement suspendues jusqu'à la désignation d'un administrateur, chargé de prendre le contrôle de la société et de liquider ses actifs, sous la supervision du comité des créanciers. Si le débiteur n'est pas jugé digne de confiance, le tribunal peut délivrer une ordonnance de saisie conservatoire.

Règles de priorité

Les créanciers ordinaires peuvent faire valoir leurs droits tant qu'aucune procédure d'insolvabilité n'est ouverte. Une fois la procédure collective

lancée, la loi accorde la priorité aux frais de liquidation et aux créances garanties. Le produit de la liquidation sera ensuite utilisé pour couvrir les frais de la procédure, les charges liées à l'emploi (rémunérations, impôts) et les dettes fiscales. Les créanciers ordinaires sont payés en dernier.

Il n'existe cependant aucun registre officiel regroupant les sûretés (tels que les clauses de réserve de propriété). Les questions relatives à l'ordre de priorité doivent donc être portées devant le tribunal si nécessaire.

Actions révocatoires (*clawback*)

L'administrateur sera généralement autorisé à annuler toute transaction conclue avec les créanciers l'année précédant l'ouverture de la procédure d'insolvabilité. En particulier, les transferts de propriété abusifs, les transactions favorisant un créancier au détriment des autres, etc. seront déclarés nuls et non avenue.

En pratique, les parties qui ne sont pas informées de la recevabilité de la requête en faillite dans les deux mois qui suivent cette acceptation peuvent considérer que leur contrat a été annulé.

Combien de temps une procédure d'insolvabilité peut-elle durer ?

Une procédure d'insolvabilité dure généralement entre deux et quatre ans. Cependant, si le débiteur ne dispose pas d'actifs suffisants, le tribunal clôturera immédiatement la procédure.

Documents requis

Des informations officielles sur le requérant et sur le débiteur, une déclaration de créance exposant les prétentions et les motifs, des preuves de la créance (TVA, contrat, bons de livraison, correspondance, etc.), un relevé de compte et les sûretés le cas échéant.

L'insolvabilité chez Euler Hermes

Euler Hermes travaille en étroite collaboration avec des débiteurs, des créanciers et des avocats en vue de leur apporter un soutien dans le cadre des procédures collectives. Compte tenu du grand nombre d'options possibles en cas d'insolvabilité, nous chercherons avec vous la solution la plus appropriée à votre cas.

Le présent document est mis à votre disposition par Euler Hermes Recouvrement, membre du groupe Euler Hermes et filiale d'Allianz, à titre d'information uniquement. Les renseignements fournis ne peuvent être considérés comme constituant un avis juridique ou de quelque nature que ce soit. Les lecteurs devraient se faire leur propre évaluation indépendante des informations fournies et ne devraient en aucun cas entreprendre des actions en se fiant uniquement sur ces dernières. Dans tous les cas, il est recommandé de prendre conseil auprès de juristes. Bien qu'elles aient été compilées et rédigées par des experts reconnus dans leur domaine et qu'elles soient en principe correctes et fiables, Euler Hermes Recouvrement n'offre aucune garantie, expresse ou tacite, en ce qui concerne l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations, et n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de dommage résultant d'une quelconque manière de leur consultation ou de leur utilisation. Ce matériel ne peut être reproduit ou distribué sans notre autorisation. Il n'est pas destiné à être distribué dans une juridiction où cela serait contraire à la loi et peut être modifié sans préavis.

© Copyright 2014 Euler Hermes Recouvrement. Tous droits réservés.

Euler Hermes Recouvrement propose des services de recouvrement des créances commerciales au niveau mondial, avec un véritable accompagnement de bout en bout. Euler Hermes Recouvrement fait partie du groupe Euler Hermes, filiale d'Allianz et leader des solutions d'assurance-crédit visant à aider les entreprises à développer leur activité en toute sécurité sur les marchés nationaux et étrangers. Euler Hermes Recouvrement est en mesure d'offrir des services de recouvrement des créances commerciales domestiques et internationales à l'échelle planétaire. Grâce à notre réseau de bureaux et de partenaires, nous pouvons nous appuyer sur notre expérience et nos connaissances des marchés locaux pour garantir un service professionnel, depuis la phase précontentieuse jusqu'aux procédures judiciaires.

Consultez notre site à l'adresse suivante : www.eulerhermes.fr/recouvrement-de-creances-commerciales
Contactez Euler Hermes Recouvrement à l'adresse : worldcollectionservices@eulerhermes.com